

Communiqué

le 10 juin, 2014

Vous pouvez tout avoir : la protection des renseignements personnels combinée à l'innovation assurera le succès des mégadonnées

TORONTO, le 10 juin 2014 /CNW/ - Faire en sorte que les organisations utilisent l'analytique des mégadonnées pour libérer de nouvelles informations et protéger en même temps les renseignements personnels est réalisable en adoptant une approche proactive — en appliquant les principes de la *Protection intégrée de la vie privée*, sans avoir à faire de sacrifice sur le plan de l'innovation ou de la confidentialité!

Afin de démontrer le déploiement fructueux des stratégies de protection de la vie privée en ce qui concerne les mégadonnées, la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, Ann Cavoukian, et les experts de Deloitte, Beth Dewitt, gestionnaire et spécialiste du domaine de la protection des renseignements personnels, et David Stewart, leader national en matière d'analytique avancée, ont publié conjointement un nouveau document d'information intitulé, « [Achieving Big Data Innovation Without Compromising Privacy](#) ».

Grâce à une planification soigneuse et à l'application des principes de la *Protection intégrée de la vie privée*, on peut parvenir à une solution doublement gagnante — démontrant que la protection des renseignements personnels peut agir comme un facteur d'inspiration pour l'innovation. À mesure que l'analytique des données progresse et que les ensembles de données sont de plus en plus vastes, le risque augmente aussi que de nouveaux liens soient établis entre des renseignements apparemment non identifiables pouvant permettre aux processeurs de données d'identifier des personnes, en dévoilant leur mode de vie, leurs habitudes de consommation et bien plus encore. Cette capacité accrue de rassembler des renseignements personnels a mené à des suggestions selon lesquelles nos notions de confidentialité dans un univers de mégadonnées doivent changer. D'après ce document, ces suggestions reflètent une façon de penser à somme nulle qui est dépassée — sacrifiant un intérêt (l'innovation) pour un autre (la confidentialité); une solution à somme positive est non seulement réalisable, mais elle est nécessaire pour établir la confiance des consommateurs dans les technologies innovantes,

Ce document d'information présente des études de cas de clients de Deloitte et explore trois stratégies clés pour le déploiement des mégadonnées :

- La minimisation des données : une approche qui élimine le risque d'entrave à la vie privée au tout premier stade du cycle de vie des données.
- La dépersonnalisation des données: une méthode permettant de supprimer des ensembles de données tous les renseignements qui pourraient être utilisés pour identifier des personnes.
- L'utilisation de contrôles d'accès : un processus consistant à autoriser ou à refuser des demandes spécifiques visant à obtenir et à utiliser des renseignements, selon les indications de l'utilisateur.

Citations :

« Nous n'avons pas à sacrifier la confidentialité des renseignements personnels ni à faire obstacle à l'innovation au nom de l'analytique des mégadonnées », a affirmé la commissaire Cavoukian.

« Grâce à une planification soigneuse et à l'application des techniques de protection de la vie privée, telles que celles contenues dans la *Protection intégrée de la vie privée*, les organisations peuvent exploiter des données aux fins souhaitées tout en protégeant en même temps les renseignements personnels contenus dans celles-ci. Il est tout à fait possible de combiner mégadonnées **et** mégaprotection. »

« Aujourd'hui, des éléments qu'on avait l'habitude de garder confidentiels - les amis, les projets de vacances, les marques et les restaurants favoris - sont devenus du domaine public. En même temps, la capacité "Big Brother" » de retracer, de stocker et d'analyser ces données a augmenté de façon exponentielle. Les organisations doivent trouver un juste milieu entre la volonté des clients et des employés de fournir des renseignements et leurs préoccupations et leurs besoins en matière de protection de la vie privée », a déclaré David Stewart, leader national en matière d'analytique avancée. « Dans ce document, nous aidons les sociétés à comprendre, à cerner et à atténuer les risques associés à l'exploitation des mégadonnées. »

Le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

Le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée est nommé par l'Assemblée législative de l'Ontario, dont il relève également, et est indépendant du gouvernement actuellement élu. Le mandat du commissaire comprend la supervision des dispositions relatives à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, ainsi que de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, qui s'applique à la fois aux responsables de l'information sur la santé dans les secteurs public et privé. Le mandat du commissaire vise également à aider à sensibiliser le public en ce qui a trait aux enjeux liés à l'accès à l'information et à la vie privée.

SOURCE : Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario
Renseignements:

Trell Huether
Spécialiste des relations avec les médias
Bureau : 416-326-3939
Cell. : 514-873-9746
trell.huether@ipc.on.ca